

tenue sous la présidence de Monsieur FABRE, assisté(e)
de Madame MONTEIL et Monsieur LEMEE, Conseillers
En présence de Monsieur EVEN, Rapporteur public
Monsieur DEWIÈRE, Greffier

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2205249	RAPPORTEUR: Madame Anne-Laure MONTEIL
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 20 mai 2022 portant retrait des communes de la Métropole européenne de Lille du Sivom du grand sud de l'arrondissement de Lille	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2205645	RAPPORTEUR: Monsieur Martial LEMEE
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet de la commune de Rieux-en-Cambrésis à sa demande d'occupation du domaine public par les semi-remorques de la SASU Raoult F. Transport	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	COMMUNE DE RIEUX EN CAMBRESIS	MAIRE
03)	DOSSIER N° 2206295	RAPPORTEUR: Monsieur Martial LEMEE
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la délibération du conseil municipal de Noeux-les-Mines du 12 juillet 2022 modifiant le règlement intérieur du conseil	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	COMMUNE DE NOEUX LES MINES	SCP GROS-HICTER ET ASSOCIES

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2206395	RAPPORTEUR: Monsieur Martial LEMEE
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de la commune de Lourches à lui verser une somme en règlement du préjudice qu'il a subi suite à la transmission d'un document privé dans le cadre d'une procédure en cours devant le le tribunal judiciaire de Valenciennes.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LEULIET Manon (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LOURCHES	SCP D'AVOCATS ACTION CONSEILS
05)	DOSSIER N° 2206519	RAPPORTEURE: Madame Anne-Laure MONTEIL
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du titre exécutoire émis le 18 juillet 2022 en règlement du nettoye de la salle communale après location.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE CATILLON SUR SAMBRE	MAIRE
06)	DOSSIER N° 2208055	RAPPORTEURE: Madame Anne-Laure MONTEIL
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du maire de Lens refusant de mettre un voeu relatif à la sécurité de la commune à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 octobre 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET ARKHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LENS	ERNST & YOUNG SOCIÉTÉ D'AVOCATS

10 heures 00

07) **DOSSIER N° 2410653** **RAPPORTEUR: Monsieur Martial LEMEE**

Titre de l'affaire Demande l'annulation des opérations électorales des 6 et 13 octobre 2024 dans la commune d'Aix-Noulette.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	AARPI ALTER-NATIVE AVOCATS (Cour)
Défendeur	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Madame X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
	Monsieur X	Maître HOLTERBACH Kévin (Cour)
Observateur	PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	

Arrêté le 05/11/2024

Le président du tribunal